MOSTAGANEM

Mobilisation de 2 000 et 2 400 suppléants pour la surveillance des examens

La direction de l'éducation de la wilaya de Mostaganem et à sa tête son chef de file, l'inamovible M. Chaïb Khaled Aïssa, a mobilisé lors de la surveillance de l'examen du BEM à travers le territoire de la wilaya quelque 1 992 enseignants en qualité de suppléants et ce, afin de parer au plus pressé, à savoir d'éventuelles défections un peu partout dans les 36 centres d'examen ouverts dans la wilaya. Les mêmes mesures ont dû être prises durant le déroulement des épreuves du baccalauréat prévues entre les 7 et 11 juin et ce, à l'effet de contrer les menaces qu'aura brandies le bureau local du Cnapest quant à un éventuel boycott de la surveillance lors de l'examen. Pour ce faire, 2 394 enseignants seront appelés ainsi à suppléer les absents, si absence il y a, dès ce samedi dans les 36 centres concernés. Ce qui, à l'évidence, aura sans doute contribué à mieux gérer le déroulement du bac version 2008 et, partant, à permettre aux parents des candidats de vivre les péripéties du bachot de leurs enfants en toute sérénité. Déjà, selon M. Madani Beghil, responsable de la cellule de communication de la DE, l'expérience tentée lors de l'examen du BEM a porté ses fruits de manière remarquable. A titre d'exemple, les surveillants de l'examen en question dans la daïra de Aâchaâcha, à savoir quelque 55 PES, l'ont appris à leurs dépens et ce, après avoir menacé de rester chez eux en raison des conditions de restauration qu'ils auraient qualifiées d'indécentes. La DE prendra illico-presto la décision de les faire remplacer par autant de suppléants, selon toujours les aveux de M. Beghil. Ayant voulu reprendre leur poste de surveillance, le lendemain, ils auraient été dès lors sommés de quitter les lieux. Il nous sera, entre autres, rappelé que ce même examen s'est déroulé dans les conditions somme toute normales avec, à la clé, une indemnité de 1 200 DA versée à chacun des surveillants présents. Espérons que le déroulement des épreuves du baccalauréat connaîtra le même sort et ce, pour le bien et l'intérêt suprêmes du candidat.

Découverte d'obus de canons datant de l'ère coloniale

Deux obus de canons datant de l'ère coloniale ont été découverts par des ouvriers lors de travaux voirie, dans la commune de Blad Touahria, à 15 km de Mostaganem.

Aussitôt alertés, les éléments de la Gendarmerie nationale ont dû les faire exploser dans un espace isolé, en dehors de cette localité. Rappelons qu'il y a environ trois ans, trois bombes enfouies sous terre, au sein d'une bâtisse vétuste, ont été également découvertes, et ce, dans la même commune natale de cheikh Hamada, à savoir Blad Touahria.

Sid-Ahmed Hadjar

TIZI-OUZOU

Installation de l'exécutif communal de Larbaâ Nath-Irathen

L'installation de l'exécutif communal de Larbaâ-Nath-Irathen, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, tant attendue par les habitants de cette région, a vu le jour le 4 juin à la salle des délibérations de la mairie. En effet, c'est lors de la réunion extraordinaire de l'Assemblée de mercredi dernier, ayant eu pour ordre du jour l'installation de l'exécutif communal et des commissions permanentes et budgétisation RAT (recettes avant titre) qui permettra de régler les salaires des ouvriers de la régie et faire face aux éventuelles dépenses imprévues de la sous-section d'équipements publics, que le déblocage de l'Assemblée a eu lieu grâce à l'alliance des trois élus, FFS (2) et indépendant (1), avec ceux du RCD (3). Signalons que la configuration de l'exécutif de l'APC de Larbaâ Nath-Irathen est donc la suivante : P/APC, Hocine Lounis (RCD), premier vice-président Hamani Arezki (FFS), deuxième vice-président, Hamaïzi Mouloud (indépendant), troisième vice-président Djaout Ramdane (RCD).

Les délégués spéciaux, Kabache Ramdane (RCD) et Maoune Kamel (FFS), les commissions économiques et financières, aménagement urbain et commissions sociale et culturelle sont respectivement présidées par Hamani Arezki, Djaout Ramdane et Hamaïzi Mouloud. Notons que chaque commission permanente est présidée par un vice-président à laquelle sont rattachés deux autres élus en qualité de membres. Il faut dire qu'une leçon de sagesse, de dévouement à la population et de respect à la souveraineté populaire, à inscrire dans la mémoire collective de la pratique politique ,vient d'être donnée par les élus Hamani Arezki, Maoune Kamel, Hamaïzi Mouloud en plaçant l'intérêt de la commune et des citoyens au-dessus de toutes les considérations personnelles, ce qui a fait le bonheur des habitants de Larbaâ Nath-Irathen qui, d'ailleurs, ont toujours gardé l'espoir de voir la levée du blocage de leur Assemblée depuis l'échec de la première tentative d'installation de l'exécutif communal le 24 décembre 2007.

Hamid Meradji

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT À MILA

Le CO_2 en débat

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, célébrée le 5 juin de chaque année, la Direction de wilaya de l'environnement a concocté un programme qui s'est étalé sur plusieurs jours.

Outre la distribution de dépliants, d'affiches, de tee-shirts et casquettes aux logos de la journée , la projection de documentaires, la présentation d'une pièce théâtrale et l'organisation d'une excursion autour de Beni Haroun, en faveur des jeunes écoliers et collégiens. A signaler que cette année a été célébrée sous le thème «Non à la dépendance : pour une économie à faible émission de carbone» ; d'où une communication présentée devant les étudiants de l'Institut national spécialisé de formation professionnelle (INSFP), par M. Ahmed Bendjeddou, ingénieur d'Etat en ressources halieutiques et responsable de la station de pêche continentale et des ressources halieutiques de Mila, ayant pour thème : l'effet du réchauffement de la planète sur l'environnement marin et ses ressources.

Après avoir expliqué le phénomène et ses multiples causes, ses effets sur la planète terre d'une manière générale, l'orateur a fait la jonction de ces conséquences sur le milieu marin, puisque des études ont démontré que 20 à 30% des richesses marines (faune et flore) sont menacées d'extinction, si la température venait à augmenter de 1,5° à 2,5° , et des études ont démontré que la décennie qui vient de s'écouler a enregistré une augmentation de l'ordre de 0,76° et elle peut atteindre les 15° d'ici la fin du siècle, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler.

L'intervenant a eu à démontrer tous les effets pervers du phénomène du réchauffement climatique sur le milieu aquatique, même à des milliers de mètres de profondeur, et cela ne va pas sans porter préjudice à toute cette richesse inestimable pour l'homme. Le communicant a terminé son intervention par un aspect positif, à savoir le traité de Kyoto qui même sans l'adhésion, pour le moment, des Etats-Unis et de l'Australie représente un grand espoir pour l'humanité tout entière, ne serait-ce qu'en ralentissant un tant soit peu cette dangereuse dérive de la planète bleue.

A. M'haïmoud

SOUK-AHRAS

Un réseau de contrefacteurs démantelé

Malgré les nombreuses affaires traitées par la Gendarmerie nationale dans la lutte contre le trafic de devises et la fausse monnaie durant le premier semestre de cette année, la contrefaçon de la monnaie est en passe de prendre une dimension démesurée.

Pas plus tard que mercredi dernier vers 17h, les gardes-frontières de la Gendarmerie nationale (GGF) de la daïra de Taoura (wilaya de Souk-Ahras), exploitant des informations qui leur sont parvenues sur une bande de faux monnayeurs, et après des investigations exhaustives, ont neutralisé le groupe présumé du réseau composé de 3 personnes, âgées entre 28 et 32 ans, à bord d'un véhicule touristique au cours d'un barrage au lieu dit Rmal El-Souk, relevant de la wilaya d'El-Tarf. Dans le même contexte, le 26 mai dernier, une affaire de contrefaçon de billets de banque en dinars algériens, euros et de vignettes automobiles a été découverte. Le réseau spécialisé dans la fausse monnaie a été démantelé par la brigade de la gendarmerie de la daïra d'Oum El-Ladaïem au cours d'un contrôle sur la RN 20. En procédant à la fouille d'une voiture, il s'est avéré que la vignette était fausse. Une enquête a été ouverte en vue de connaître les tenants et les aboutissants de cette affaire. Après l'interrogatoire, l'inculpé a dénoncé trois de ses accolytes activant dans la daïra de Sedrata. Les éléments de la gendarmerie ont perquisitionné un local commercial de vente de matériel informatique de l'un des complices, ce qui a permis la découverte de faux billets de 200 DA, d'euros ainsi que le matériel destiné à la confection de faux billets. Des micro-ordinateurs, une photocopieuse couleur, un scanner, un cachet rectangulaire ont été récupérés. Les trois inculpés, âgés de 32, 37 et 23 ans, ont été écroués par le juge d'instruction.

Barour Yacine

SUITE À LA MUTINERIE AU CENTRE DE RÉÉDUCATION DES MINEURES DE BLIDA

Le procureur de la République se rapproche du centre

Une dizaine de filles, âgées entre 15 et 18 ans et issues du Centre de rééducation spécialisé pour mineures de Blida, se trouvaient mercredi au tribunal de cette ville.

Leur présence dans cette juridiction n'avait aucun rapport avec une quelconque instruction pour leur participation aux mutineries qui ont éclaté, pour rappel, vendredi et samedi derniers au sein de ce centre, mais dans le cadre d'une protection dictée par le procureur de la République car ces mineures ont refusé de rejoindre l'établissement de rééducation. S'agissant, en effet, de cas extrêmement sensibles d'autant que ces filles viennent de régions éloignées donc en danger moral et physique, le représentant du ministère public, Amrouche Abdelkader, a préféré les garder sous sa surveillance en attendant une décision du juge des mineurs. «Ce sont nos enfants et nous nous devons absolument de les prendre en charge. Elles sont dans une phase critique et c'est la raison pour laquelle je veille personnellement sur elles», dira le procureur de la République qui tente de trouver une solution à leur cas. A ce sujet, il fera savoir qu'il a invité les parents de ces mineures à les réintégrer au sein de la famille, mais certains ont catégoriquement refusé. Se trouvant devant un dilemme, avec le refus des filles de rejoindre le centre de rééducation de Blida, M. Amrouche affirmera que sa conscience ne lui permettra point de les libérer car, justifiera-t-il, «ces filles mineures, que je considère des victimes, sont des proies faciles et la rue est impitoyable. Je ne peux libérer des enfants n'ayant pas atteint l'âge de discernement, donc encore fragiles». Notons que ces jeunes filles, originaires de villes éloignées de Blida, ont, pour la plupart, été arrêtées suite à une fugue et placées dans cet établissement pour mineures. «Elles sont en général en situation de maltraitance familiale ou de carence éducative, ce qui les incite, par esprit de révolte, à fuir le domicile», expliquera le procureur. «Mais souvent, elles tombent sur des personnes qui abusent d'elles d'où l'existence de ces établissements qui aident à faire prendre conscience à ces enfants de leurs ressources personnelles et ce par un soutien psychologique», ajoutera-t-il. Le centre de rééducation spécialisé pour mineures de Blida contient actuellement 42 filles âgées entre 12 et 18 ans, selon le procureur de la République, un chiffre qui est loin d'atteindre la capacité d'accueil de cet établissement.

M. B.

CONDAMNÉ À 7 ANS DE PRISON FERME

Un prisonnier tente de mettre fin à sa vie

Un prévenu, condamné par le tribunal de Boufarik à 7 ans de prison ferme, a tenté, mardi dernier, de se suicider en cognant sa tête contre les barreaux de sa cellule, à la prison de Boufarik. N'était l'intervention des gardiens, le condamné serait mort sur le coup. Le prisonnier, qui a plaidé son innocence dans une affaire de drogue, a été dénoncé par un dealer arrêté avec 30 g de kif traité qu'il avait dissimulé dans de la bouse de vache.

Présenté à la justice, le dealer, considéré comme l'auteur principal, a été placé sous mandat de dépôt alors que le condamné a été relâché mais devait comparaître le jour de l'audience. Néanmoins, celui-ci ne s'est pas présenté au procès et a été condamné par contumace à 10 ans de prison avec un mandat d'arrêt. Le dealer, quant à lui, a écopé d'une peine de six mois de prison ferme. Selon l'avocat de la défense, le condamné suivait une cure de désintoxication à l'hôpital Frantz-Fanon, ce qui justifiait son absence au tribunal. Ayant été informé de sa condamnation par contumace, il s'est présenté de lui-même à l'audience. Ainsi, il écopera de sept ans de prison ferme. Cependant, il y a lieu de noter que lors du procès, l'auteur principal niera de but en blanc avoir connu le dealer B. A. Les avocats de la défense ont demandé acte de cette déclaration.

M. B.